



Je veux une séparation mais ne pas être en tort

Par **absinthe62**, le **27/05/2009** à **13:29**

Bonjour, je voudrais quitter le domicile conjugal avec mes 2 enfants de 8 ans et 12 ans . Je suis mariée. Mon mari est dépressif et je ne supporte plus la vie avec lui. Il est potentiellement dangereux pour mes enfants. Nous n'avons pas de contrat de mariage. J'aimerais simplement une séparation mais je ne veux pas partir et être en tort au vu de la loi. Je vous remercie de me répondre.ON m'a dit qu'il fallait faire une déclaration à la gendarmerie???

Par **Marion2**, le **27/05/2009** à **14:24**

Bonjour,rnrnVous ne pouvez en aucun cas quitter le domicile conjugal sans l'accord du Juge aux Affaires Familiales.rnrnContactez un avocat pour engager une procédure de séparation.rnrnBon courage.